

Rapport financier : année 2013

Le compte de bilan :

A l'actif, le Compte 4 (comptes de tiers ou de créance) se compose de :

400 euros avancé à une association pour boucler une opération ;

100 euros soit deux cotisations d'associations ;

433,75 euros la participation du CG37 au salaire de décembre d'Alain.

Le compte 5 (Comptes financiers et disponibilités) souligne que le CID-MAHT n'utilise plus qu'un compte en banque. Il pourrait d'ailleurs être envisagé d'ouvrir un livret d'épargne.

6356,50 euros est le solde du compte Banque populaire au 31 décembre ;

38,91 euros est le contenu de la caisse.

Remarque le 23 décembre il y a eu un achat de 66,24 € de timbres (anticipant les vœux 2014), payé en liquide, pour éviter d'avoir trop d'argent au local.

Au passif, il y a toujours la provision de 2942 euros pour le contentieux avec la location du photocopieur.

D'autre part les charges à payer se décomposent en 793,99 euros de chèques émis, non encaissés au 31 décembre, et 2 fois 276 euros correspondant aux charges URSSAF de novembre et décembre qui seront prélevées à la mi-janvier et la mi-février.

Le résultat révèle un déficit de 63,34 euros, mais si on prend en compte l'achat du 23 décembre des 66,24 euros de timbres (pour vœux 2014) l'exercice 2013 se finissait à l'équilibre.

Le compte de résultats :

Le total des charges est de 11760,10 euros.

Cette année est évidemment marqué par le recours au salarié, Alain Le Grill, depuis avril, la part salaires et charges sociales ressort à 8161,09 euros.

Sans ce poste, les dépenses auraient été de 3599 euros, traduisant de fait un ralentissement important (-703 euros) par rapport à 2012 soit plus de 16% de dépenses en moins.

Faut dire que cette année 2013, il n'y a pas eu d'investissement en matériel, pas non plus d'augmentation du fond des outils pédagogiques hors commissions achats.

Le total des produits est de 11696,76 euros.

Remarque, adaptant le « modèle comptable Ritimo », qui utilise les comptes 79 : **Transferts de charges** déclinés en 7981 : *Aides à l'emploi CAE -CUI*, 7982 : *Autres aides nationales - postes Fonjep*, 7983 : *Emploi tremplin*. Nous utilisons les comptes 7981 : *CUI-CAE Etat*, 7982 : *CUI-CAE CG*, 7983 : *ASP Service civique*.

Analyse sur les quatre dernières années

	Charges	Produits	Résultats	Subventions	Transferts de charges	Cotisations
2010	6649	6423	-226	2820		1210
2011	6588	7968	1380	2690		1232
2012	4302	5204	902	2000		1585
2013	11760	11697	-63	3147	6090	1445
2013 sans salarié	3599	5607		3147		1445



Centre d'Information et de Documentation
Maison des Associations Humanitaires de Touraine

Centre d'Information et de Documentation - Maison des Associations Humanitaires de Touraine

Salle 221, Centre des Halles, Place Gaston Paillhou - 37000 Tours

tel 02 47 38 35 36 - courriel association.cidmaht@laposte.net

le CID-MAHT est un centre *ritim*®

Permanences (sauf jours fériés) : lundi et vendredi de 14 à 17h, mercredi de 10 à 17h

Bilan comptable type RITIMO
au 31 décembre 2013

ACTIF	2013			2012	PASSIF	2013	2012
	brut valeur d'achat	amortissements	net valeur comptable				
2. Immobilisations et participations	0	0	0	0	10. Capitaux propres	3 104,51	2 172
213 Bâtiments	0,00	0,00	0	0	102 Fonds associatif	1 267,00	1 267,00
215 Installation, agencement, aménagements	0,00	0,00	0	0	10 Autres fonds propres	6 809,00	6 809,00
2183 Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0	0	11 Résultats antérieurs	-4 971,49	-5 904,15
218 Autres matériels	0,00	0,00	0	0	12. Résultat	-63,34	932,66
26 Participations	0,00	0,00	0	0	13. Subventions	0,00	
3. Stocks	0,00	0,00	0	0	15. Provisions	2 942,00	2 942,00
4. Comptes de tiers ou de créances	933,75	0	933,75	580	prov. Contentieux (Lixxbail)	2 942,00	2 942,00
41 Clients	400,00	0,00	400,00	400			0,00
46871 Cotisations à recevoir	100,00		100,00	80			0,00
46872 Subventions à recevoir	0,00		0,00	100			0,00
4687 Produits à recevoir	433,75		433,75		4. Dettes à C.T.	1 345,99	50,23
486 Charges constatées d'avance	0,00		0,00		401 Fournisseurs biens et prestations	0,00	0,00
5. Comptes financiers et disponibilités	6395,41		6 395,41	5 516,74	404 Fournisseurs immobilisations	0,00	0,00
5121 Banque populaire	6356,50		6356,50	5 371,16	408 Factures non parvenues	0,00	0,00
5122	0,00		0,00	0,00	42 Comptes de personnel	0,00	0,00
5123	0,00		0,00	0,00	4686 Charges à payer	1 345,99	50,23
53 Caisse	38,91		38,91	145,58	487 Produits constatés d'avance	0,00	0,00
TOTAL ACTIF	7 329,16	0,00	7 329,16	6 096,74	TOTAL PASSIF	7 329,16	6 096,74

erreur

0,00

0,00

Compte de résultats 2013

Association membre : CID -MAHT

Adresse : centre des Halles - place Gaston Paillhou - 37000 Tours

CHARGES		réalisé 2013	prévisionnel 2014	PRODUITS		réalisé 2013	prévisionnel 2014
601	Matières premières pour productions (bulletin, brochure, doc. divers)	0,00	0	701	Vente production de l'association	0,00	
				704	Vente de photocopies usagers	0,00	
603	Variation des stocks	0,00		7061	Prestations documentaires	100,00	
604	Achat études & press. Extérieures (pour production)	8,36	10	7062	Locations de matériel	0,00	
				707	Vente de documentation achetée	538,00	550
6061	Eau gaz électricité	0,00		7072	Vente de marchandises achetées	0,00	
6063	Fournitures d'entretien et matériels bureau & animation non amortissables	29,70	100	71	Variation stocks de produits du centre	0,00	
				741	Subventions des Communes	2 000,00	4000
6064	Fournitures de bureau	38,98	50	742	Subventions Conseil Général	0,00	
60651	Achat livres	31,07	50	743	Subventions Conseil Régional	0,00	
60652	Abonnements	139,00	150	7441	Subv. MAE - AFD. hors Ritimo	0,00	
60653	Audio-visuels (dont cédéroms)	0,00	50	7442	Subv, MAE- AFD Labels Ritimo	0,00	
60654	Expos-jeux	0,00	200	7444	Subv. MAE - AFD reçue 2013	1 147,00	
60658	Autres documents	0,00			Subv. MAE - AFD demandée pour 2013		1100
607	Achats doc pour revente	293,00	300	7445	Subv autres ministères	0,00	
6072	Achats marchandises pour revente	0,00			J&S-CDVA		
611	Photocopies sauf bull. & prod.	0,00			FONJEP (précisez ministère)		
613	Loyers et charges locatives	0,00			DRAC - CNL		
615	Maintenance, réparation, entretien	0,00			DDASS		
616	Assurances	179,43	185		Contrat de ville		
618	Frais d'organisation colloques	0,00			Autres (précisez)		
622	Honoraires ci gestion	0,00		745	Subventions UE	0,00	
623	Publicité (tracts, affiches, stands...))	219,45	250	746	Autres subventions	0,00	
624	Transports de biens	0,00			L'ACSE		
625	Déplacements et missions	507,53	650		CRID SSI		
6261	Frais postaux	222,45	200		SL Demain le monde		
6262	Frais de télécommunications	692,57	700		CFSI Alimenterre		
627	Frais bancaires	3,70			Service civique		
628	Frais de formation, réunions	0,00		752	Participation frais stages encaissées	122,00	
63	Impôts et taxes	195,99	200	753	Recettes fêtes spectacles animations	125,10	125
641	Salaires	5 703,09	7800	754	Collectes et souscriptions	0,00	
645	Charges sociales	2 458,00	3350	7561	Cotisations et dons en espèces	1 445,00	1470
648	Indemnités Service civique	266,25	1300	758	Produits divers de gestion courante	0,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00		76	Produits financiers	0,00	
6582	Frais organisation stages formations	0,00		771	Produits exceptionnels (reliquat Stipa)	128,95	
6583	Frais orga. spectacles animations	472,13	500	777	Quote part de subvention d'invest.	0,00	
6586	Cotisations (dont Ritimo)	299,40	300	78	Reprise de provisions	0,00	
66	Charges financières	0,00		759	Report des ressources non utilisées sur exercice antérieur	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00		791	Transferts de charges P et T	0,00	
6811	Dotations aux amortissements	0,00		792	Transferts de charges déplacements	0,00	
6815	Dotations pour risques et charges	0,00		793	Autres transferts et remboursements	0,00	
689	Engagements à réaliser sur subvention	0,00		7981	CUI-CAE Etat	2 007,81	2650
697	Subventions versées	0,00		7982	CUI-CAE CG	3 832,90	5250
				7983	ASP Service Civique	250,00	1200
	Total charges	11 760,10	16 345		Total produits	11 696,76	16 345
+	Excédent de l'exercice	0,00	0,00	+	Déficit de l'exercice	63,34	0,00
	<i>Total charges espèces</i>	11 760,10	16 345		<i>Total produits espèces</i>	11 760,10	16 345
	<i>Emplois des contributions en nature</i>				<i>Contributions volontaires en nature</i>		
8611	Mise à disposition gratuite de locaux	4 104		870	Bénévolat	12 432,00	
8612	Mise à disposition gratuite de matériel			871	Prestations en nature		
8613	Mise à disposition gratuite de doc.	?		8751	Dons en nature de locaux	4 104,00	
862	Prestations en nature			8752	Dons en nature de matériels		
864	Personnel bénévole	12 432		8753	Dons en nature de documentation	?	
	Déplacements bénévoles	1 535			Frais Bénévoles	1 535,00	
	Total charges	29 831,10	16345		Total produits	29 831,10	16345

Certifié sincère, le 14 janvier 2014

le Président,

le Trésorier,

% d'autofinancement par rapport à la subvention MAE-AFD

cachet du centre :

Les démêlés avec l'ASP :

Pourquoi ne pas avoir regroupé les deux aides à l'emploi CUI-CAE Etat et CUI-CAE CG sois le même compte 7981 comme proposé par Ritimo ?

Parce que si l'aide CUI-CAE versée par le Conseil Général 37 n'a pas posé de problème particulier, il n'en va pas de même pour la partie versée directement par l'Etat à travers l'Agence de Service et de Paiement (ASP).

Chronologie :

Tout démarre le vendredi 14 juin 2013, à la réception d'un ordre de reversement (OR 40503) de l'ASP, daté du 5 juin nous invitant à régler rapidement la somme de 4 513,19 €. Personne pour répondre au téléphone à Orléans.

Renseignements pris le lundi 17 juin, cela concerne Alexandra Stipa, employée CAE au CID-MAHT du 6 septembre 2006 au 5 mars 2007. L'état de présence trimestriel de sept/nov 2006 n'ayant (apparemment) pas été fourni, l'ASP nous réclame le remboursement de l'aide.

Le 19 juin les pièces demandées sont adressées postalement à l'ASP.

Un contact téléphonique le 21 juin permet de vérifier que le pli est arrivé à bon port.

Le 24 juin l'ASP Centre émet un avis de paiement de 670€45, aide de l'Etat concernant Alain Le Grill, pour avril, mai et juin, somme retenue au motif OR 40503.

Le 22 juillet l'ASP Centre émet un avis de paiement de 228€56, aide de l'Etat concernant Alain Le Grill, pour juillet, somme retenue au motif OR 40503.

Le 14 août part un courriel à l'ASP Centre, avec le fac similé des pièces produites en juin, en appui d'un échange téléphonique, pour demander le versement des sommes dues, puisque les pièces manquantes, à l'origine de cet imbroglio ont été réceptionnées à Orléans vers le 20 juin...

Le 19 août, Orléans signale avoir transmis le dossier au siège (Limoges).

Le 20 août, sur proposition d'Orléans, un courriel est adressé au service de règlement amiable de l'ASP (ac-sr.amiable@asp-public.fr), copie à l'ASP centre.

Le 21 août le service de règlement amiable de l'ASP répond :

Bonjour - Bien reçu et annotation de votre OR – bonne journée.

Le 23 août l'ASP Centre émet un avis de paiement de 228€56, aide de l'Etat concernant Alain Le Grill, pour août, somme retenue au motif OR 40503.

Le 24 septembre l'ASP Centre émet un avis de paiement de 220€06, aide de l'Etat concernant Alain Le Grill, pour septembre, somme retenue au motif OR 40503.

Le 30 septembre part un courriel à l'ASP Centre pour faire part de notre surprise, et demander le versement des sommes dues...

Le 1^{er} octobre un courriel de la responsable du service :

Bonjour Monsieur, je comprends effectivement votre réaction.

En effet, en vérifiant votre dossier, je constate également que l'annulation de l'ordre de reversement que notre siège devait faire n'a pas été effectuée.

J'ai donc relancé le service afin qu'il fasse le nécessaire aujourd'hui si possible.

J'espère sincèrement que tout ceci va se régulariser très rapidement.

Cordialement - Isabelle BROCCHI

Le 23 octobre l'ASP Centre émet un avis de paiement de 220€06, aide de l'Etat concernant Alain Le Grill, pour octobre, somme retenue au motif OR 40503.

Le 28 octobre relance téléphonique de l'ASP Centre, qui dit que c'est réglé.

S'en suit un courriel de Katy Vermeulen qui explique la perte de 8,50 €, passage de 228,56 à 220,06 €, concomitamment, la part du CG37 est passée de 425,25 à 433,75 €.

Le 20 novembre l'ASP Centre émet un avis de paiement de 220€06, aide de l'Etat concernant Alain Le Grill, pour novembre, somme retenue pour 120,06 € au motif OR 40503 et pour 100 € au motif OR 98778 (rupture du contrat de Léa, jeune en engagement de service civique).

Nouvel échange téléphonique avec l'ASP Centre, qui confirme que tout est réglé...

Le 27 novembre le compte banque populaire du CID-MAHT est crédité de 1816,70 euros.

Nous recevons dans la foulée, un avis de paiement de l'ASP Centre, daté du 25 novembre, qui donne une explication sur cette somme. Mais que nous contesterons, voir ci-après.

Le 26 décembre le compte banque populaire du CID-MAHT est crédité de 220,06 euros.
 Nous recevons dans la foulée, un avis de paiement de l'ASP Centre, daté du 24 décembre, aide de l'Etat concernant Alain Le Grill, pour décembre.
 Tout semble redevenu normal.

Notre explication sur les écritures qui ont été passées :

Au regard du CUI CAE d'Alain, l'ASP Centre doit :
 213,33 € pour avril (mois incomplet)
 4 fois 228,56 € pour mai, juin, juillet, août
 3 fois 220,06 € pour septembre, octobre, novembre
 soit 1 787,75 euros

Le CID-MAHT aurait trop perçu 100 € concernant le jeune en engagement de service civique.
 Donc le CID-MAHT n'aurait dû recevoir que 1 687,75 €, les 100 € supplémentaires concernant le transfert de charge lié au service civique.

27-nov.-13	Versement ASP Alain Le Grill	1 687,75	5121	7981
27-nov.-13	Compensation ASP Lea	100,00	7983	7981

L'ASP Centre a versé 1 816,70 € en novembre, soit 128,95 € de trop par rapport au 1 687,75 € attendus. D'où l'écriture concernant le compte 771 « Produits exceptionnels »

27-nov.-13	Reliquat Stipa	128,95	5121	771
------------	----------------	--------	------	-----

En décembre tout semble rentrer dans l'ordre, d'où l'écriture :

26-déc.-13	Versement ASP Alain Le Grill décembre	220,06	5121	7981
------------	---------------------------------------	--------	------	------

Ce qui donne pour le compte de résultats :

7981	CUI-CAE Etat	2 007,81
7982	CUI-CAE CG	3 832,90
7983	ASP Service Civique	250,00

2007,81 = 1787,75 + 220,06 ce qui correspond bien au transfert dus pour Alain.
 Mais il n'aura été versé effectivement que 1 687,75 + 220,06 = 1 907,81 € sur le compte bancaire, puisque 100 euros ont été retenus comme un « trop perçu » sur le service civique.
 Une explication de ce « trop perçu » est donné paragraphe II du document « Bilan comptable du Service Civique de Léa, en annexe.

Notre commentaire :

A cette date, cette présentation permet de faire, en apparence, table rase du passé. Au 31 12 2013, l'ASP Centre verse effectivement l'argent dû pour le CUI-CAE d'Alain. Le CID-MAHT n'a plus d'arriéré...

Mais nous allons continuer à contester au près de l'ASP Centre.

Extrait de l'avis de paiement du 25 novembre :

ELEMENTS DE PAIEMENT			RETENU	PAYE
MLE STIPA ALEXANDRA DOSSIER 037 09 06 037002 0039 0				
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI 83.1% du 06/09/2006 au 05/03/2007				
DETAIL DU VERSEMENT				
LIQUIDATION DU MOIS DE 09/06 AU MOIS DE 12/06				
DEJA PERCU		0,00		
AURAIT DU PERCEVOIR				
SALAIRE		2965,81		
RAPPEL				2 965,81
LIQUIDATION DU MOIS DE 01/07 AU MOIS DE 03/07				
DEJA PERCU		0,00		
AURAIT DU PERCEVOIR				
SALAIRE		1676,33		
RAPPEL				1 676,33
SOUS TOTAL :				4 642,14
No RETENUE	TYPE DE RETENUE	REFERENCE RETENUE		
2013/85354	ORDRE DE REVERSEMENT	2013/40503	2 825,44	
MONTANT NET PAYE EN VOTRE FAVEUR				1 816,70

Tel que nous le lisons,
sur la période du 6 septembre 2006 au 5 mars 2007
« Aurait dû percevoir » 2 965,81 € pour septembre à décembre 2006
« Aurait dû percevoir » 1 676,33 € pour janvier à mars 2007
Soit 4 642,14 €
Dans la rédaction de la pièce c'est de l'argent qui est dû au CID-MAHT.

La ligne suivante parle de la retenue (OR 40503) mesurée à 2 825,44 €.
Explication : en juin l'ASP annonce au CID-MAHT que l'association doit 4 513,19 €.
Bien qu'il fournisse les pièces demandées, dès le 20 juin l'ASP Centre retient de l'argent dû pour le CUI-CAE d'Alain.
Nous avons vu que cette somme se monte à 1 687,75 euros :
213,33 € pour avril (mois incomplet)
4 fois 228,56 € pour mai, juin, juillet, août
2 fois 220,06 € pour septembre, octobre
120,06 € pour novembre
Comme par hasard 4 513,19 € - 1 687,75 € = 2 825,44 €.

La lecture de ce document laisse vraiment l'impression que « l'ardoise » de 4 513,19 €, présentée en juin, n'a pas été effacée par la fourniture des pièces réclamées (dès avant la fin juin).
La lecture que nous en faisons : l'ASP devait au 5 mars 2007, 4 642,14 € au CID-MAHT, le versement des 1 816,70 € le 18 novembre ne fait pas le compte.

Bien sûr tout ceci est contesté par écrit, et dès le 11 décembre une demande d'éclaircissements au responsable de l'ASP Centre 45 Olivet mentionnait entre autres les questions suivantes :

I- Concernant Madame STIPA

Le fichier ASP_Stipa_131211.pdf regroupe le premier document émis le 5 juin 2013, et le document du 25 novembre 2013.

A réception du premier document un contact téléphonique a été suivi de l'envoi, le 19 juin, des pièces réclamées : état de présence trimestriel 9/06, 10/06 et 11/06 avec les bulletins de salaire correspondants.

Le versement annoncé le 25 novembre 2013 a bien été crédité sur le compte de l'association le 27 novembre.

Question I-1 :

Pourquoi l'ordre de reversement du 5 juin parle de 4 513,19 euros ?
Pourquoi l'avis de paiement 057415383 présente un sous-total de 4 642,14 euros ?
Pourquoi l'avis de paiement 057415383 parle d'un ordre de reversement de 2 825,44 euros ?

Question I-2 :

Puisque toutes les pièces manquantes ont été fournies et réceptionnées par vos services, pourquoi le CID-MAHT ne reçoit-il pas l'intégralité de la somme due, 4 513,19 euros ou 4 642,14 euros ? (*)
(*) 4 642,14 - 4 513,19 = 128,95 €... !

Question I-3 :

L'association n'a pas changé d'adresse postale, j'y suis entré en novembre 2009, en qualité de trésorier adjoint puis de secrétaire, pourquoi cette requête concernant Mme Stipa émerge-t-elle en juin 2013 ?

Question I-4 :

Tout versement que vous effectuez au titre de ce dossier, même si je vous demande ci-dessus d'en vérifier le montant, peut-il être considéré comme définitif ou fera-t-il l'objet d'une réclamation ultérieure ?

Dans le doute, nous avons pris l'option de présenter les comptes 2013

- avec les sommes qui nous semblent réellement dues par l'ASP Centre,
- nous validons le trop perçu de 100 € au titre du Service Civique,
- la seule écriture qui nous paraît « bancaire » correspond aux 128,95 €... !

Voilà pourquoi nous Georges Rondeau, Marc Sam-Giao et Georges Mougel, sommes sincères dans la présentation des comptes 2013 de l'association.

Autres commentaires :

Comme les années passées, le détail des dépenses est présenté sur une feuille annexe, tout comme le coût des différents événements organisés en 2013.

Pour la valorisation des contributions en nature, nous ne disposons pas encore des éléments fournis par Ritimo, aussi nous gardons à l'identique :

- 4104 euros pour la mise à disposition du local par la mairie de Tours (76 m² à 54 euros le m²) ;
- 800 euros de déplacement pour Georges Rondeau et 735 euros pour Georges Mougel (le barème de l'indemnité kilométrique retenu est celui de l'année 2012 – pour les revenus 2011) ;
- le bénévolat est estimé à 1036 heures (la présence d'Alain réduit, par rapport à 2012 de 225 h le temps des bénévoles, cela va s'intensifier) valorisées à 12 € de l'heure ;
- la mise à disposition gratuite de doc. est en cours d'évaluation (commission achat Ritimo et autres dons - (un livre de l'année est valorisé à son prix d'achat, des livres plus anciens à 8 €).

Construction du budget 2014 : (présenté avec le compte de résultats 2013)

Bilan comptable 2013 du CUI-CAE d'Alain

I- Salaires et charges sociales versés par le CID-MAHT :

	Salaire	Charges	Remb. par CG37	Remb. par ASP
Avril 2013	581,17	250	396,90	213,33
Mai 2013	640,24	276	425,25	228,56
Juin 2013	640,24	276	425,25	228,56
Juillet 2013	640,24	276	425,25	228,56
Aout 2013	640,24	276	425,25	228,56
Septembre 2013	640,24	276	433,75	220,06
Octobre 2013	640,24	276	433,75	220,06
Novembre 2013	640,24	276*	433,75	220,06
Décembre 2013	640,24	276*	433,75*	220,06
total	5703,09	2458,00	3832,90	2007,81

Taux vérifiables sur le compte de résultats - () versements non effectifs*

A la charge du CID-MAHT 5703,09+2458,00-3832,90-2007,81 = 2320,38 euros

II- Frais annexes :

Cotisation à la médecine du travail (AIMT37)	179,40 euros
AIMT37 = Association Interprofessionnelle pour la Médecine du Travail en Indre et Loire, Nouveau nom : service interentreprise de santé au travail d'Indre et Loire (11 juillet 2002)	
Cotisation à un syndicat d'employeur (CNEA)	40 euros
CNEA = Conseil National des Employeurs Associatifs	
Cotisation à un OPCA d'Economie Sociale (Uniformation)	?
OPCA = organisme paritaire collecteur agréé de collecte.	

III- Frais de déplacement :

Décembre 2013, déplacement sur Paris, formation Ritimopoly, billet remboursé par Ritimo.

IV- Frais de formation :

Décembre 2013, formation Ritimopoly 40 euros

Prévisions pour ce poste de dépense en 2014 :

En tenant compte de la reconduction, lors de l'AG du 15 janvier, du contrat d'Alain. Pour préparer cette décision éventuelle, il a été pris contact avec Mme Garot du CG37, qui nous a répondu le 19 décembre :

En effet je vous confirme que vous pouvez prolonger d'un an ce CAE et pour une durée de 20h hebdomadaire. Pour cela vous vous rapprocherez de Pôle Emploi au moins trois semaines avant la date d'échéance du présent contrat.

Compte tenu de l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier, évaluons la charge salariale nette à 270 euros par mois, plus l'équivalent de 1 mois pour les autres frais, soit $13 * 270 = 3\ 510$ €.

A l'été 2013, nous avons sollicité la ville de Tours pour une subvention 2014 de 4 000 €, ce qui équilibre ce poste.

Lors du Conseil Municipal de décembre il nous a été alloué 2 000 €.

Attendons avril, la prolongation du contrat d'Alain, la mise en place de la nouvelle équipe municipale, pour demander le complément de la subvention souhaitée.

Jeunes en engagement de Service Civique

Le document Bilan comptable du Service civique de Léa, pour 4,5 mois, souligne un engagement financier du CID-MAHT pour (27,37 + 89,50) = 116,87 €

Pour 6 mois cela aurait conduit à 160 € environs.

Donc deux jeunes en 2014 engagent des frais pour 350 € que le budget prévisionnel ventile en 100 € sur le compte 648 = Service Civique et 250 € sur le compte 625 = déplacements, qui passe de 500 € (- 122 € remboursement Ritimo) à 650 €.

Que faut-il d'autre pour « vivre » ?

Distinguons « l'autofinancé », « l'administratif » et « les actions ».

I- **Autofinancé** : L'achat et la revente des livres Ritimo et agendas dégagent près de 250 euros de bénéfices qui couvrent les dépenses suivantes :

	2013	2014
6064 Fournitures de bureau	38,98	50
60651 Achat livres	31,07	50
60652 Abonnements	139,00	150

II- **Administratif** : ce qui est imposé pour la « survie » de l'association.

	2013	2014	Administratif
604 Achat études & press. Extérieures	8,36	10	10
6063 Fournitures d'entretien et...	29,70	100	100
616 Assurances	179,43	185	185
623 Publicité (tracts, affiches...)	219,45	250	120
6261 Frais postaux	222,45	200	200
6262 Frais de télécommunications	692,57	700	700
627 Frais bancaires	3,70		
63 Impôts et taxes	195,99	200	200
6586 Cotisations (dont Ritimo)	299,40	300	80
total			1595
7561 Cotisations	1445,00	1470	

L'équilibre se fait avec une petite partie de la subvention ville de Tours, ou en ayant plus de cotisations ==> plus d'adhérents, cela rejoint une discussion lors du CA du 10 décembre dernier.

III- les **actions** : qui portent l'objet de notre association.

	2013	2014	Actions
60653 Audio-visuel	0,00	50	50
60654 Expo-jeux	0,00	200	200
623 Publicité (tracts, affiches...)	219,45	250	130
625 Déplacements et missions	507,53	650	500
6583 Frais orga. spectacles animations	472,13	500	500
			1380
7444 Ritimo	1147	1100	
753 Recettes	125,10	125	

L'équilibre se fait avec une petite partie de la subvention ville de Tours, ou en cherchant davantage de recettes lors des actions, grâce à l'engagement de tous.

Conclusion :

Cette politique, tournée vers l'emploi d'un salarié, le recours à des jeunes en engagement de Service Civique, n'hésitant pas à accueillir des jeunes en formation, fait la fierté des membres du bureau, bureau qui met en œuvre les décisions de l'A.G. et des C.A..

Le CID-MAHT est une association militante sur les droits humains, et par ces pratiques elle va au-delà de la stricte mise en œuvre de son objet défini par ses statuts.

C'est une association active, engagée, apportant sa modeste pierre dans la lutte contre le chômage, merci à vous tous de nous aider en ce sens.

Détails des charges 2013

604 Achat études & press. Extérieures	8,36	Nom de domaine OVH	
6063 Fournitures d'entretien et matériels bureau & animation non amortissables	29,70	Achat clés pile bouton	25,30 4,40
6064 Fournitures de bureau	38,98	10 ramettes enveloppes	34,70 4,28
60651 Achat livres	31,07	Boite à livres CDDP	12,07 19,00
60652 Abonnements	139,00	CADTM Age de Faire Non Violence Actu Perspective	48,00 28,00 38,00 25,00
607 Achats doc pour revente	293,00	50 agendas livres ritimo	278,00 15,00
			ventes 538,00 gain 245,00
616 Assurances	179,43	SMACL	
623 Publicité (tracts, affiches...)	219,45	tirages 2013 dépliants excision FMML SSI	54,40 22,00 104,90 10,04 28,11 A2R A2R A2R A2R A2R
625 Déplacements et missions	507,53	AR Orléans Léa Léa+gm gm Mauricette, Marc, gm Alain Mauricette, Roberto, Alain Alain Alain gm	19,90 55,20 73,50 44,93 7,60 14,40 38,00 122,00 40,00 92,00 autoroute Paris Orléans AG 2012 La Flèche fil bleu SSI Blois SNCF Ritimo SNCF Bonneau EADSI DRAAF Ritimo Ritimo ritimopoly ritimopply AG Ritimo
6261 Frais postaux	222,45	360 timbres + 5 lettres	
6262 Frais de télécommunications	692,57	soit une moyenne de 57,71 euros par mois	
627 Frais bancaires	3,70	Mme Koïta	
63 Impôts et taxes	195,99		
641 Salaires	5703,09	ALG avril ALG mai-dec	581,17 5121,92 640,24 8 mois
645 Charges sociales	2458,00	ALG avril ALG mai-dec	250,00 2208,00 276,00 8 mois
648 Indemnité Service Civique	266,25	2,5 mois	
6583 Frais orga. spectacles animations	472,13	repas 2 invitées pot départ SNCF Langen SNCF Koïta pot Alain Hôtel intervenant SNCF intervenant Salle Charcot	35,00 7,40 72,00 125,80 6,44 71,99 123,00 30,50 excision excision excision excision SSI SSI CA 10dec
6586 Cotisations (dont Ritimo)	299,40	CNEA AIMT Ritimo GREF	40,00 179,40 50,00 30,00 syndicat employeur médecine travail participation Greta de juin
11760,10			

Détails des événements 2013

Dépliants	22,00	Dépliants	22,00	200 dépliants	19-mars-13
-----------	-------	-----------	-------	---------------	------------

Sénégal le 9 février 2013	0,00	dépenses	0,00	recettes	0,00
---------------------------	------	-----------------	------	-----------------	------

		dépenses		recettes		
Excision le 9 mars 2013	344,90	Tirages	104,90	150 affiches, 600 flyers, 60 bostols		
		60 timbres	34,80			
		Repas 2 invitées	35,00			
		Déplacement Koïta	125,80			
		Déplacement Langen	72,00			
		pot de l'amitié	7,40		participation aux frais	35,00
				379,90		35,00

		dépenses		recettes		
Forum Mondial Médias Libres le 24 mars 2013	21,64	Tirages	10,04	20 affiches, 30 bostols		
		20 timbres	11,60			
		vidéo salle Médaille	gratuit		participation aux frais	0,00
				21,64		0,00

		dépenses		recettes		
SSI 2012 du 16 au 23 novembre	200,00	Déplacement Blois	38,00			
		Hôtel Intervenant CNP	71,99	21-nov		
		SNCF intervenant CNP	123,00	21-nov	CNP	90,10
		total CNP	194,99			90,10
		Tirages A2R	28,11	26-nov	15 affiches, 60 bostols	
		Affranchissements	29,00	26-nov	50 timbres	
				57,11		

CA 10/12	30,50	location salle	30,50
----------	-------	----------------	-------



Centre d'Information et de Documentation – Maison des Associations Humanitaires de Touraine

Centre des Halles, Place Gaston Paillhou - 37000 Tours

02 47 38 35 36 - association.cidmaht@laposte.net - www.cidmaht.fr

W372006485 SIRET : 38965702400029 Code APE (NAF) : 9499Z

le CID-MAHT est un centre



Bilan comptable du Service civique de Léa présenté à l'AG, le 15 janvier 2014

Contrat (initialement) prévu du 5 novembre 2012 au 4 mai 2013 sur la base de 24h / semaine, rupture constatée et enregistrée le 15 mars 2013.

I- Prestations versées par le CID-MAHT :

	Payé par le CID-MAHT	Remboursé par ASP
Novembre 2012	91,83	86,67
Décembre 2012	105,96	100,00
Janvier 2013	106,50	100,00
Février 2013	106,50	100,00
Mars 2013	53,25	50,00
total	464,04	436,67

A la charge du CID-MAHT 464,04-436,67 = 27,37 euros

Léa a touché, payé directement par l'ASP : 2037,89 euros (467,34 € par mois).

II- Frais de formation civique et citoyenne :

	Remboursé par le CID-MAHT	Payé par ASP
Janvier 2013		100,00
Novembre 2013	100,00	
total	100,00	100,00

Léa a suivi une formation premier secours à la caserne Wagner (gratuite).

La formation civique et citoyenne programmée les 29 et 30 avril n'a pas été suivie, le contrat ayant été rompu le 15 mars 2013.

III- Frais de déplacement :

Décembre 2012, déplacement sur Paris, formation Ritimopoly, billet remboursé par Ritimo.

Janvier 2013, déplacement sur Paris, formation Educasol : 55,20 euros

Février 2013, déplacement sur Orléans, rencontre DRAAF : 34,30 euros

A la charge du CID-MAHT 55,20+34,30 = 89,50 euros

IV- Enrichissement du fond documentaire :

Novembre 2012, achat Kurioz : **280,26 euros.**

Conclusion :

Pour cette expérience, pas très réussie, le **CID-MAHT a dépensé 397,13 euros**, mais dont **280,26 en investissement pour son fond documentaire.**